Letizia Belfiore, diplômée 2019 du master Droit économique spécialité Droit de l'innovation



De ses études à Sciences Po à l'ouverture de son propre cabinet à Milan

POUVEZ-VOUS DÉCRIRE VOTRE PARCOURS UNIVERSITAIRE ET PROFESSIONNEL ?

Mon parcours universitaire a débuté à l'Université Bocconi de Milan avec un Bachelor en Économie et Management. Lors de ma troisième année, j'ai choisi le campus de <u>Sciences Po à Reims</u> comme destination du programme Erasmus.

C'est sur ce campus que j'ai découvert l'École de Droit et le master en <u>Droit économique</u> spécialité <u>Droit de l'Innovation</u>, grâce à un ami auquel je serais toujours reconnaissante.

A la rentrée suivante, je franchissais pour la première fois les portes du 27 rue Saint-Guillaume et je faisais mon entrée dans le monde du droit.

Deux ans plus tard, diplômée de la promotion 2019, je me présentais au Centre Régional de Formation Professionnelle des Avocats (CRFPA).

Quatre ans plus tard, en novembre 2021 je prêtais serment comme avocat devant la Cour d'appel de Paris.

Mon parcours universitaire orienté vers la propriété intellectuelle a été enrichi par un stage en droit des marques dans un cabinet de conseil en PI, un stage dans le département *copyright* d'une start-up dans la tech et enfin un stage en droit d'auteur dans un cabinet d'avocats.

VOUS VENEZ D'OUVRIR LE CABINET LIEN AVOCATS À MILAN. COMMENT EST NÉ CE PROJET ?

Les actifs de propriété intellectuelle sont aujourd'hui les bien plus importants, sinon les seuls, d'une entreprise. Ce projet né de la volonté, mienne et de mon associé <u>Tommaso Stella</u>, d'être aux côtés des entreprises pour défendre leurs droits de propriété intellectuelle, valoriser leurs actifs incorporels et les évaluer.

L'idée derrière ce projet était donc celle de combiner notre formation juridique avec nos compétences managériales afin d'offrir une assistance à 360° à nos clients en matière de propriété intellectuelle, ce qui est quelque chose d'assez rare parmi les cabinets d'avocats

Ce projet s'est concrétisé en janvier de cette année avec l'ouverture de notre cabinet LIEN Avocats, après quatre ans de réflexion.

Un cabinet international dédié à la propriété intellectuelle tant du point de vue juridique, que managérial, financier et stratégique.

QUELLES ONT ÉTÉ LES CONTRIBUTIONS DE VOTRE FORMATION À L'ÉCOLE DE DROIT ENVERS LA FONCTION QUE VOUS OCCUPEZ AUJOURD'HUI ?

L'École de droit a contribué à ma carrière d'avocat et à ma mobilité internationale : j'exerce aujourd'hui dans mon propre cabinet, principalement en Italie, mais cela pourrait être dans tout autre pays.

Tout d'abord, ma formation à Sciences Po m'a appris qu'un bon juriste est celui qui se pose les bonnes questions et m'a appris à me poser ces questions. Les réponses peuvent changer d'un pays à l'autre, mais pour les trouver il suffit de feuilleter un code (à peu près...).

Ensuite, l'École de droit m'a appris que les défis ne sont jamais trop difficiles à surmonter ; que ce soit passer le Barreau après deux ans de formation en droit, ou bien ouvrir un cabinet dans un autre pays peu après la prestation de serment.

Enfin, grâce à l'École de droit, je peux compter sur un "réseau de support" : les <u>Alumni de l'École de droit</u>, <u>Sciences Pi</u>, mes camarades de promo et l'ensemble des professeurs. Ce réseau m'a encouragé dans mon projet et donné des conseils précieux pour le début d'activité.

QUELS SONT VOS DÉFIS AU QUOTIDIEN ET VOS PROJETS À VENIR ?

Le véritable défi quotidien est certainement l'organisation : nous sommes avocats, mais également entrepreneurs. Chaque jour nous avons à gérer les dossiers des clients, mais aussi la comptabilité, la communication, les soucis informatiques et la paperasse administrative.

Parmi nos projets à venir, il y a la formation et la transmission. Nous sommes profondément reconnaissants à tous ceux qui nous ont formé, aidé, encouragé et inspiré tout au long de notre formation et qui continuent à le faire. Ainsi, nous aimerions transmettre cela à ceux qui se posent aujourd'hui les questions que nous nous posions il y a quelques années, partager notre expérience personnelle et professionnelle afin qu'elle puisse rendre service à d'autres.

QUELS CONSEILS DONNERIEZ-VOUS À UN ÉTUDIANT QUI S'ENGAGERAIT, COMME VOUS L'AVEZ FAIT, DANS LA CRÉATION D'UN CABINET D'AVOCAT ?

Tout d'abord je l'encouragerais ! Car l'encouragement des autres est un moteur très puissant, particulièrement dans les moments de difficulté.

Trois conseils:

- Faites un budget financier personnel et professionnel : au début il y aura des frais à payer, avant même d'avoir encaissé le premier centime. Il faut être prêt et pouvoir y faire face. Connaître ses dépenses futures et récurrentes à l'avance est fondamental :
- Restez toujours humbles car il y a encore beaucoup à apprendre : la création d'un cabinet n'est que le point de départ de votre carrière. Mais soyez en même temps fiers de vous, de votre parcours, de vos expériences ;
- Soyez curieux et ayez soif d'apprendre et d'être challengés, toujours. Tout dossier, toute problématique constitue une formidable occasion d'apprendre davantage, de développer votre expertise et vos connaissances.

Et une suggestion : pratiquer du yoga pour garder votre calme face à l'administration, que ce soit en France ou en Italie!